



MACHEFERT

GROUP

Paris, le 2 mai 2024

Dans le prolongement de la conciliation qui n'a pas trouvé une issue positive et amiable entre la société et son principal créancier, un redressement judiciaire dit « technique » a été ouvert par le Tribunal de commerce de Paris le 29 avril 2024.

Les organes de la procédure précédemment nommés par le Tribunal lors de la procédure collective, ouverte en mars 2022 et retractée en octobre 2023, ont repris leur mission.

Cette procédure purement technique vise à apurer de manière accélérée l'intégralité du passif de la Société tout en préservant l'intérêt social de l'entreprise et la poursuite de son activité.

Kevin Machefert
Directeur Général

